

Hebdomadaire Nigérien d'informations générales et d'analyses N° 284 du 12 FEVRIER 2024 Tél: 98 82 92 82 Prix : 300 FCFA

Élection du chef de canton de SOKORBE :

# Honorable Moussa Madougou Dakao succède au feu Amadou Garba dit Fernand



Ce samedi 10 février 2024, la population de Sokorbé a élu son chef

C'est dans l'enceinte de la Marie de ladite localité que se sont déroulées les opérations du vote à bulletin secret sous la supervision du Gouverneur de la région de Dosso, le Général Iro Oumarou, Président du bureau de vote.

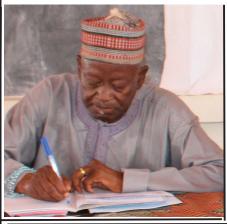
Il faut noter la présence du secrétaire général adjoint de la région de Dosso, Halilou Abdoul-Aziz, le Président du conseil régional Mamane Tourba, le Préfet du departement de Loga, les chefs des cantons de Loga, Falwel et de l'Arewa, ainsi que plusieurs ressortissants

du terroir venus nombreux.
Au total quatre (4) candidats ont été présentés et que la liste des votants était compsée de 21 chefs de villages.
Notons que le vote s'est déroulé dans le calme et la sérénité absolue.
Après donc le dépouillement, le Gouverneur de la région de Dosso

a proclamé les résultats. C'est donc le candidat Moussa Madougou Dakao qui a été élu avec 17 voix sur 21dont un bulletin nul. Lire Page 3

# A DECOUVERTE DE L

#### ECROLOGIE: A Dieu Commandant Abdou Garba Konan ice Président de l'ONG Halassey jusqu'à sa mort



La rédaction du Journal NIGER TIMES a appris avec régret le rappel à Dieu du vice Président de l'ONG HALASSEY de Dosso, en la personne de Abdou Garba Konan.

En cette douleureuse circonstance, tout le personnel de NIGER TIMES présente ses condoleances les plus émues à l'ONG Halassey, ainsi qu'à la famille du defunt. Que Dieu l'accueile dans son paradis éternel, Amine

## Halidou Golkoye : Un modèle de jeune entrepreneur à Dosso



réalité. l'ETAT ne peut pas embaucher tout le monde c'est pourquoi j'ai eu l'idée de créer ma propre entreprise «

Reportage

Les Talibés dans la société : Précarité avec la complicité des parents

**RETROUVEZ NOUS SUR NOTRE SITE WEB:** ww.nigertimes.org

# **ANNONCE**

2

REPUBLIQUE DU NIGER REGION DE DOSSO

Centre Régional des Œuvres Universitaires de Dosso

## Avis d'Appel à Candidature

- 1 . Le présent Avis d'appel à candidature s'inscrit dans l'exécution du Plan Prévisionnel annuel de passation des Marchés validé par la décision N°0101239/MEF/DGCMP/OB/DCOB/DASDPPM du 14 décembre 2023.
- 2. Le Centre Régional des Œuvres Universitaires de Dosso sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des fournitures : il s'agit de la fourniture des produits suivants : Huile, Tomate concentrée, Arome Maggie Cube, Sardine, Moutarde, Mayonnaise, sel marin au profit du restaurant de l'université de Dosso.
- 3. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignements et de Prix telle que spécifiée aux articles 50 et 51 du code des marchés publics et des délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles.
- 4. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier de Demande de Renseignements et de Prix complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de 50 000 FCFA au bureau du Secrétaire administratif du CROU sis dans l'enceinte du lycée Sarraounia de Dosso.
- 5. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après à la direction du centre régional des œuvres universitaires du Dosso au plus tard le 26 /02/2024 à 9h. Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.
- 6. Les offres présentées en une originale et trois (3) copies, conformément aux Instructions aux Candidats, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant fixé à neuf cent mille (900 000), devront parvenir ou être remise à la Direction du Centre Régional des Œuvres Universitaires de DOSSO (CROU/DO) le 26 /02/2024 à 9 heures.
- 7. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de 90 jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 1 1. 1 des DPDRP
- 8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le 26 /02/2024 à 10 heures à l'adresse suivante : Direction du Centre des œuvres Universitaires de Dosso sis à la cité du 18 décembre de Dosso.

Le Directeur

REPUBLIQUE DU NIGER REGION DE DOSSO

Centre Régional des Œuvres Universitaires de Dosso

## <u>Avis d'Appel à Candidature</u>

- 1.Le présent Avis d'appel à candidature s'inscrit dans l'exécution du Plan Prévisionnel annuel de passation des Marchés validé par la décision N°0101239/MEF/DGCMP/OB/DCOB/DASDPPM du 14 décembre 2023.
- 2. Le Centre Régional des Œuvres Universitaires de Dosso sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des condiments au profit du Restaurant de l'Université de Dosso.
- 3. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignements et de Prix telle que spécifiée aux articles 50 et 51 du code des marchés publics et des délégations de service public et ouvert à tous les candidats éligibles.
- 4. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier de Demande de Renseignements et de Prix complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de 50 000 FCA à l'adresse mentionnée ci-après Secrétariat Administratif du CROU sis au lycée sarraounia Mangou.
- 5. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : direction du centre des oeuvres universitaires (CROU) au plus tard le 26 /02/2024 à 9H. Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.
- 6. Les offres présentées en une originale et trois (3) copies, conformément aux Instructions aux Candidats, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant fixé à cinq cent mille (500.000), devront parvenir ou être remise à la Direction du Centre Régional des Œuvres Universitaires de DOSSO (CROU/DO) le 26/02/2024 à 9 heures.
- 7. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de 90 jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 1 1.1 des DPDRP.
- 8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le 26 /02/2024 à 10 heures à la Direction du centre des oeuvres universitaires CROU à Dosso.

Le Directeur

REPUBLIQUE DU NIGER REGION DE DOSSO

Centre Régional des Œuvres Universitaires de Dosso

## <u>Avis d'Appel à Candidature</u>

Le présent Avis d'appel à candidature s'inscrit dans l'exécution du Plan Prévisionnel annuel de passation des Marchés validé par la décision N°0101239/MEF/DGCMP/OB/DCOB/DASDPPM du 14 décembre 2023.

- 2. Le Centre Régional des Œuvres Universitaires de Dosso sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison du pain, lait, Lipton café et sucre au profit du restaurant de l'université de Dosso
- 3. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignements et de Prix telle que spécifiée aux articles 50 et 51 du code des marchés publics et des délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles.
- 4. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier de Demande de Renseignements et de Prix complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) FCFA au bureau du Secrétaire adminis-

tratif du CROU.

- 5. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après à la direction du centre régional des oeuvres universitaires du Dosso au plus tard le 26 /02/2024 à 9H. Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront\_pas acceptées.
- 6. Les offres présentées en une originale et trois (3) copies, conformément aux Instructions aux C andidats, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant fixé à huit cent mille (800.000), devront parvenir ou être remise à la Direction du Centre Régional des Œuvres Universitaires de DOSSO (CROU/DO) le 26/02/2024 à 9 heures.
- 7. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de 90 jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 1 1.1des DPDRP.
- 8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le 26 /02/2024 à 10 heures à l'adresse suivante : Direction du Centre des œuvres Universitaires de Dosso sise à la cité du 18 décembre de Dosso.

Le Directeur

# A LA UNE

Élection du chef de canton de SOKORBE :

## Honorable Moussa Madougou Dakao succède au feu Amadou Garba dit Fernand



Ce samedi 10 février 2024, la population de Sokorbé a élu son chef de can-

C'est dans l'enceinte de la Marie de ladite localité que se sont déroulées les opérations du vote à bulletin secret sous la supervision du Gouverneur de la région de Dosso, le Général Iro Oumarou, Président du bureau de vote. Il faut noter la présence du secrétaire général adjoint de la région de Dosso,Halilou Abdoul-Aziz, le Président du conseil régional Mamane Tourba, le Préfet du departement de Loga, les chefs des cantons de Loga, Falwel et de l'Arewa, ainsi que plusieurs ressortissants du terroir venus nombreux.

Au total quatre (4) candidats ont été présentés et que la liste des votants était compsée de 21 chefs de villages. Notons que le vote s'est déroulé dans le calme et la sérénité absolue.

Après donc le dépouillement, le Gou-



verneur de la région de Dosso a proclamé les résultats.

C'est donc le candidat Moussa Madougou Dakao qui a été élu avec 17 voix sur 21dont un bulletin nul.

A l'annonce de la victoire du tout nouveau chef de canton de Sokorbé, le public venu nombreux a poussé un cri sonore qui exprime sa joie.

Rappelons que sa majesté Moussa Madougou Dakao est un ancien militaire à la retraite dont la bienfaisance se raconte dans la commune de Sokorbé et au-delà.

Il est marié à deux femmes et père de neufs enfants.

Lorsqu'il a pris la parole, l'honorable Moussa Madougou Dakao a tout d'abord remercié tous ceux qui ont fait le déplacement pour contribuer de près ou de loin à la réussite de la présente



cérémonie

Il poursuit, en lançant un vibrant appel à l'endroit des candidats non élus de rendre grâce à Dieu car ce choix émane de la volonté du tout Puissant.

Par conséquent, il les invite à l'aider dans la résolution des problèmes que vivent les jeunes, les femmes et les enfants en particulier et toute la population de Sokorbé en général.

En félicitant l'heureux élu, le Gouverneur de région de Dosso, le général de brigade Iro Oumarou a fait cas de la continuité au profit de la prospérité du canton de Sokorbé et de sa population. C'est dire qu'il s'agit de la même histoire de la chefferie de Sokorbé qui se lance dans un nouveau chapitre et qui fera en sorte que la destinée de la population passe avant toute priorité.

Mahamadou Ŝalaou

REPUBLIQUE DU NIGER REGION DE DOSSO DEPARTEMENT DE BOBOYE COMMUNE RURALE DE HARIKANASSOU

## Avis à Manifestation d'Intérêt

Dans le cadre de la mise en place d'un répertoire de fournisseurs et prestataires agréés pour l'exécution des commandes publiques de la commune rurale de Harikanassou au titre de la Gestion 2024, Le maire de la commune rurale de Harikanassou lance un avis à manifestation d'intérêt.

Les fournisseurs, prestataires de services et entrepreneurs, désireux de figurer dans le répertoire de la commune de Harikanassou doivent faire parvenir un dossier de candidature devant comporter les informations et les pièces suivantes

- 1. Une demande d'agrément contenant les coordonnées de la structure (adresse physique, téléphones, adresse mail fonctionnelle) et indiquant clairement :
- . Le domaine de compétence principal .....

Les fournisseurs, prestataires de services et entrepreneurs intéressés sont invités à déposer leurs dossiers, sous pli fermé avec la mention « Avis à Manifestation d'Intérêt pour la mise en place d'un répertoire des prestataires », à la mairie de la commune rurale de Harikanassou au plus tard le 9 Mars 2024 à 10 heures 00

NB 1 : Pour informations, les domaines de compétence retenus sont les suivants

- Fournitures, matériels et mobilier de bureau/Fournitures scolaires
- Matériels et consommables informatiques
- Entretien de bâtiments
- Entretien et maintenance des matériels informatiques et de reprographie
- Travaux d'imprimerie et de reprographie
- Restauration
- Carburant;
- Produits alimentaires:
- Travaux de construction d'infrastructures
- Semences:
- Etude, suivi et contrôle
- Matériels et outillages techniques
- Matières d'œuvres,
- Prestations intellectuelles;

NB 2 : Seuls les candidats retenus seront ultérieurement contactés. Les commandes feront l'objet de mise en concurrence entre les prestataires enregistrés dans les mêmes domaines de compétence.

HARIKANASSOU LE 9 Février 2024

Le Maire Aboubacar Issoufou

# PLAN PREVISIONNEL DE PASSATION DE MARCHE PPM INITIAL 2024 DE LA COMMUNE RURALE DE HARIKANASSOU unof de 11: 1 VOGETH 11111 ijiii• 11114 1



# **MESSAGE**

4

République du Niger Région de Dosso Département de Gaya Commune Rurale de Tanda

## AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) N° 001/CR / TANDA/2024

1. La Commune Rurale de TANDA invite les fournisseurs/prestataires de services qualifiés à envoyer leurs expressions d'intérêt pour constitution de la base de données des prestataires agréés.  2. Les candidats intéressés par le présent avis à manifestation d'intérêt doivent fournir un dossier comprenant :  Une présentation de l'entreprise ou de la société (date de création, siège, dénomination, forme juridique, coordonnées, adresse physique etc.) et les moyens matériels et humains qu'il compte mettre en œuvre pour la réalisation de sa mission ;  Les références professionnelles de l'entreprise ou de la société, ses domaines de compétence (différentes réalisations) ;  Une copie du justificatif du numéro du registre du commerce ;  Un certificat de Numéro d'Identification Fiscale (NIF) ;  Un relevé d'identité bancaire (RIB) ;  Toutes autres informations ou document pertinents jugés nécessaires par le fournisseur ou prestataire de service.  3. Les expressions d'intérêt, rédigées en langue française, doivent porter expressément la mention : « APPEL A MANIFESTATIO D'INTERET (AMI) N° 001/CR/TANDA/2024 ». Elles doivent être adressées au Maire de la Commune Rurale de TANDA au plus tar le 10 /03/2024 à 17h30 minutes.  NB : Au cours des prestations futures notamment celles de demande de cotation, seuls les fournisseurs/prestataires de service ayar préalablement manifesté leurs intérêts à travers le présent appel seront contactés ou bénéficieront de l'examen de leurs offres.  Fait à Tanda le 10 /02/2024
République du Niger
Région de Dosso Département de Doutchi Commune Rurale de Matankari AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) N° 001/CR / MATANKARI/2024
1. La Commune Rurale de Matankari invite les fournisseurs/prestataires de services qualifiés à envoyer leurs expressions d'intérêt por la constitution de la base de données des prestataires agréés.  2. Les candidats intéressés par le présent avis à manifestation d'intérêt doivent fournir un dossier comprenant :  ☐ Une présentation de l'entreprise ou de la société (date de création, siège, dénomination, forme juridique, coordonnées, adresse physique etc.) et les moyens matériels et humains qu'il compte mettre en œuvre pour la réalisation de sa mission ;  ☐ Les références professionnelles de l'entreprise ou de la société, ses domaines de compétence (différentes réalisations) ;  ☐ Une copie du justificatif du numéro du registre du commerce ;  ☐ Un certificat de Numéro d'Identification Fiscale (NIF) ;  ☐ Un relevé d'identifé bancaire (RIB) ;  ☐ Toutes autres informations ou document pertinents jugés nécessaires par le fournisseur ou prestataire de service.  3. Les expressions d'intérêt, rédigées en langue française, doivent porter expressément la mention : « APPEL A MANIFESTATIO D'INTERET (AMI) № 001/CR/ MATANKARI/2024 ». Elles doivent être adressées au Maire de la Commune Rurale de Matankari a plus tard le 10/03/2024 à 17h30 minutes.
NB : Au cours des prestations futures notamment celles de demande de cotation, seuls les fournisseurs/prestataires de service ayar préalablement manifesté leurs intérêts à travers le présent appel seront contactés ou bénéficieront de l'examen de leurs offres.  Fait à Matankari le 10/02/2024
Le Maire
République du Niger Région de Dosso Département de TIBIRI Commune Rurale de Guéchemé
AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) N° 001/CR / GUECHEME/2024
1. La Commune Rurale de Guéchemé invite les fournisseurs/prestataires de services qualifiés à envoyer leurs expressions d'intérêt por la constitution de la base de données des prestataires agréés.  2. Les candidats intéressés par le présent avis à manifestation d'intérêt doivent fournir un dossier comprenant :  ☐ Une présentation de l'entreprise ou de la société (date de création, siège, dénomination, forme juridique, coordonnées, adresse physiquetc.) et les moyens matériels et humains qu'il compte mettre en œuvre pour la réalisation de sa mission ;  ☐ Les références professionnelles de l'entreprise ou de la société, ses domaines de compétence (différentes réalisations) ;  ☐ Une copie du justificatif du numéro du registre du commerce ;  ☐ Un certificat de Numéro d'Identification Fiscale (NIF) ;  ☐ Un relevé d'identité bancaire (RIB) ;
□ Toutes autres informations ou document pertinents jugés nécessaires par le fournisseur ou prestataire de service.  3. Les expressions d'intérêt, rédigées en langue française, doivent porter expressément la mention : « APPEL A MANIFESTATIO D'INTERET (AMI) № 001/CR/ GUECHEME /2024 ». Elles doivent être adressées au Maire de la Commune Rurale de Guéchemé a plus tard le 10/03/2024 à 17h30 minutes.  NB : Au cours des prestations futures notamment celles de demande de cotation, seuls les fournisseurs/prestataires de service ayant préa
ablement manifesté leurs intérêts à travers le présent appel seront contactés ou bénéficieront de l'examen de leurs offres.

Fait à Guéchemé le 10/02/2024

Le Maire



## MESSAGE

5

#### Plan Prévisionnel de Passation de Marchés initial 2024 de la Commune rurale de Koygolo

=																													
													- P	LAN PR	EVISION	NEL DE PA	GSATIO	N DES M	ARCHES - AN	NEE 2024	ž								
																		DE BOBO											
г			- 3							Dominio	er is present	the day of	estrine .						C					December herby	Select .				
Г		T	17.8		-		1	DAGE	e Chipe	CONTRACT.	ey 55	N.	Tr-	W- 2	SHOP	en.	v .	PG	Code lucigation		ion - å	Grammelouis	nAt .	× -	5.	77 - 5	Countries	nie (P	YC .
3.6		-		=		=		=	=	=	=-	==.	==	==	-		-	20	=-	happens to reads		-	==	-	-		=-	=-	
4.1	Treme deviception durable right in the bland Dame	-	-	200	Habet		·graces	aler to more		wan	HANGER	190-1006	2000000		-	Make		month.		iverse	a toward	la.		Maked	21 300 180"	u toras	Ú.	8	White
$\vdash$	75.75		-		37 8		8	1 1	2 3	0 8	0	0.	D.	0. 2		13 1		5 .	0 8		3 8		9 6		33	18 9		0	
	8: 3		-		0.0				3 8		3	81	81	31 33		3 3		3	8 8		0. 3		8 3		1.	3 3		3	15
*	Personal Section (m.) Opinio de Manage	large.	-	(MC)	490.00		390K-000A	300,000		(00000)	HORODEY	9000	Second	1-3	aruno	OMENSOR	2000	Suppl Comments		+100.000	*******			49000	-	+400,000			50036
ᆮ	8 8	_	<b>NAME</b>	_	S							33	33	82 3		3 3			8 6		0 0		8 3			18 0		3	E =
	Completed on City makes the so City Or Transforms	Series .		inc.	31 00 00		2000000	MANO		COCATEGO	1004000	(8100)	SW/ESI	88 8	(MANAGE)	000000	1	FT TOTAL COMME		196.00	3000			11 80 00	-	3000			214000
	DEPOSITOR OF THE	=	Swisson		\$								27	27 - 33		2 3			2 2		\$ 8					2 2			2
$\overline{}$	Contract protect	-		-	as about	1	1 3		1 3		2	20	100	10 0	_	1			2	-	S 3		4	-	2	-	-	-	
_	Coll the Maladia	_	55 3	_	8 9				15 3		8	85	65	85 3				8 -	3		88	1			S	S		8	No. of the last of
	Competition a recluitor		Ø 3		8 3	1 3	3		1	8 8	-	8	8	8 8		8 8			3	10.907.587	8 100 (00)			64 MAG 107	DWW.	8 100 00	-	9	91405 157
-		derivation.																						i iii		0.40.04			12000

République du Niger Région de Dosso Département de Dioundiou Commune Rurale de KaraKara

#### AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) N° 001/CR / KARAKARA/2024

- 1.La Commune Rurale de KaraKara invite les fournisseurs/prestataires de services qualifiés à envoyer leurs expressions d'intérêt pour la constitution de la base de données des prestataires agréés.
- 2.Les candidats intéressés par le présent avis à manifestation d'intérêt doivent fournir un dossier comprenant :
- ☐ Une présentation de l'entreprise ou de la société (date de création, siège, dénomination, forme juridique, coordonnées, adresse physique, etc.) et les moyens matériels et humains qu'il compte mettre en œuvre pour la réalisation de sa mission ;
- ☐ Les références professionnelles de l'entreprise ou de la société, ses domaines de compétence (différentes réalisations) ;
- ☐ Une copie du justificatif du numéro du registre du commerce ;
- ☐ Un certificat de Numéro d'Identification Fiscale (NIF);
- ☐ Un relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- ☐ Toutes autres informations ou document pertinents jugés nécessaires par le fournisseur ou prestataire de service.
- 3. Les expressions d'intérêt, rédigées en langue française, doivent porter expressément la mention : «APPELA MANIFESTATION D'INTERET (AMI) Nº 001/CR/ KARAKARA/2024 ». Elles doivent être adressées au Maire de la Commune Rurale de KaraKara au plus tard le 10/03/2024 à 17h30 minutes.
- NB: Au cours des prestations futures notamment celles de demande de cotation, seuls les fournisseurs/prestataires de service ayant préalablement manifesté leurs intérêts à travers le présent appel seront contactés ou bénéficieront de l'examen de leurs offres.

Fait à KaraKara le 10/02/2024

Le Maire

#### Plan Prévisionnel de Passation de Marchés initial 2024 de la Commune rurale de Matankari

Uties de marché		In the		DOWNERS BUT LA PARRATION DES MANCHES  VALUE CONTROL CO											ESECUTION				
	PRIN		State de passation	Montant Entred?	18000	Claim de l'eneral du projet de (IAC) à la DOCAM ess au	Date de reception aura de la DOCES	Get a	PPEL COPPRES  Data d'incitation à accretation (8)	Dale coverture des	For availables	Date de reception auto		Date on expension do contral (14)	Sale Commission	Dates Condestion (18)	Source de Frances (17)		
shudion d'un bloc de s de clauses équipsés à le primise de Matieskar	MAIRE	prévision	Asserted	41 125 995	MACD	09/02/2024	20102/2024	184	21/02/2024	22/03/2024	26/03/2024	04/04/2024		11/04/2024	22/04/2024	SQuite	POSEANFI		
		realization																	
sux de lotiquement dans le de Matankan	MAIRE	privision		27 000 000					22/02/2024	29/02/2024	29/02/2024	11/03/2024		18/03/2024	27/03/2024	270 jours.	budget Comm		
		realisation																	
COÚT TOTAL				68 125 995															
25.40	de classes douprés à e primaire de Maturius.  Illus de l'insuement dans e de Matarikari	de chause de Material  MAIRE  MAIRE  MAIRE  MAIRE  MAIRE  MAIRE	de clamans équiposis à MAIRE prévision prévision prévision sur de lotsamment dans de Matanhant prévision de Matanhant prévision de Matanhant prévision réalisation	oe chanses doutpoint it MAIRE prevision ACN realisation ACN realisation aux de lotosement dans e de Matankari MAIRE prévision CC réalisation CC	oe chanse doutonis i MAIRE prevision 4) 125 995  ACN realisation ACN realisation 27 000 000 e de Matankari MAIRE prévision 27 000 000 Féallsation CC Péallsation	oe chause doutpoint it MAIRE prevision 41 125 995 AON realisation AON realisation AON realisation AON prevision AON realisation AON realisation AON realisation AON realisation AON AON realisation AON AON realisation AON	ob classes doubons a MAIRE prevision 4) 125 995 99/02/2024  AON realisation AON prevision 27 000 000 Page 20 000 Page	se chause doubres a MAIRE prevision 41 125 995 98/02/2024 20/02/2024 AON 78/05/05/05/05/05/05/05/05/05/05/05/05/05/	oe charase doutonic a MAIRE prevision 41 125 995 99602/3924 2002/2024 ACN realisation ACN prevision 27 000 000 e de Matantari: SIC realisation COOT TOTAL 66 125 996	Section   Sect	Section   Sect	Section   Sect	Section   Sect	Section   Sect	Section   Sect	COUT TOTAL   MAIRE   Prevision   41 125 995   9502/3924   29/02/2024   29/02/2024   29/02/2024   29/02/2024   11/03/2024   18/03/2024   27/03/2024   29/02/2024   11/03/2024   18/03/2024   27/03/2024   29/02/2024   11/03/2024   18/03/2024   27/03/2024   29/02/2024   29/02/2024   11/03/2024   18/03/2024   27/03/2024   29/02/2024	COUT_TOTAL   MAIRE   Prevision   41 125 995   95/03/2024   29/02/2024   29/02/2024   29/02/2024   11/03/2024   27/03/202		

### A LA DECOUVERTE DE LA COMMUNE RURALE DE TESSA /DEPARTEMENT DE DOSSO

La commune rurale de Tessa est l'une des onze que compte le département de Dosso, se situant au nord

Elle est donc limitée à l'Est par la commune de Kargui Bangou, à l'Ouest, par la commune de Farrey, au Nord par la commune de Gorou Bankasam et au sud par la commune de Dioundiou.

Elle couvre une superficie de 537 kilomètres carré et selon le recensement général de 2012 sa population est estimée à 26.668 habitants.

Le conseil municipal compte 11 élus locaux dont 3 femmes auxquels et les membres de droit.

Les marchés hebdomadaires sont au nombre de cinq dont : le marché de Tessa, chef-lieu de la commune qui anime tous les vendredis, le marché de Farguedi (Dimanche), le Marché de Mamandey (Mardi), le



marché de Gabikoydey (jeudi) et celui de Falwel-Tessa (Lundi). Les principales activités auxquelles s'adonnent la population sont: l'Agriculture, l'élevage et le commerce. Comme les autres communes rurales, Tessa est aussi confrontée au problème d'incivisme fiscal malgré les campagnes de sensibilisation menées à grande pompe.

Selon le Maire, Mr Boureima Issaka, le Plan de Développement Communal PDC de la Commune est en train d'être finalisé, il reste la dernière phase qui invite les conseillers municipaux pour sa validation qui se fera en présence du Prefet, a-t-il affirmé.

Il soutient que ce PDC est établi en fonction des différents domaines à savoir : l'éducation, l'élevage, l'agriculture, et la programmation des formations à l'intention des jeunes de la commune.

Ainsi, le Maire Boureima Issaka de Tessa lance un vibrant appel à l'endroit des ressortissants à s'investir dans la construction de leur commune à l'ère de la décentralisation où le développement local doit se réaliser avec les contributions des fils et de filles du terroir.

Aussi, il appelle les Partenaires à venir exploiter ce PDC car il s'agit d'un document stratégique qui traite de plusieurs axes stratégiques inclus dans leurs programmes à mettre en œuvre.

À l'endroit de L'État, Boureima Issaka a exprimé sa profonde gratitude pour toutes les réalisations faites mais formule le vœu d'obtenir un accompagnement surtout sur dans les domaines de l'éducation et de la santé où l'affectation des agents en quantité et en qualité s'avère urgent.

Il y a aussi le manque d'infrastructures routières, a-t-il conclu.

Assoumane Daouda Mourdjanatou (Stagiaire)

### Halidou Golkoye : Un modèle de jeune entrepreneur à Dosso

A Dosso, certains jeunes diplomés de l'Université des Technologiques et des Sciences se sont lancés dans l'entrepreneuriat privé tout en assurant aussi l'emploi à d'autres jeunes. En effet, le secteur privé est devenu, dès nos jours, un perçoir où plusieurs jeunes se retrouvent. Il faut tout simplement être entreprenant et dynamique, dira Halidou

Golkoye que vous avons interviewé. Pour le promoteur et Directeur Général de GOLKOYE Informatique, les raisons qui l'ont poussé à créer sa propre entreprise sont multiples et diverses, notamment l'independance que confère le métier libéral, mais aussi la garantie de se créer une profession sans attendre le recrutement de l'Etat.

C'est pourquoi il pense que l'entreprenariat privé est la voie de réussite pour tout jeune ambitieux.

Pour sa part, il a commencé tout d'abord à vendre des ordinateurs dans des services de la ville de Dosso et a gagné la confiance de sa clientèle.

C'est d'ailleurs cette confiance qui a fort contribué au lancement officiel de ses activités avec l'ouverture de son siège social au quartier Filin Banza de Dosso, non loin de Oudounkoukou.

« En réalité, l'ETAT ne peut pas embaucher tout le monde c'est pourquoi



Néanmoins, le secteur privé a aussi son coté difficile d'où il convient de parler de défic

Lui Golkoye déplore la proximité d'avec la ville de Niamey, car certains organisa-



j'ai eu l'idée de créer ma propre entreprise « , ne cesse-t-il de rappeler.

Aujourd'hui, l'Entreprise Golkoye Informatique compte six (6) agents permanents qui œuvrent pour la satisfaction de la clientèle.

Parmi les prestations de services dont il nous a fait part, il y a l'impression sur tee short; l'impression sur papier format A3; l'impression sur support publicitaire; la photocopie; la vente des fournitures scolaires, la conception et l'impression des affiches et des banderoles; l'impression des cartes de baptême et de mariage, ou des cartes scolaires.



teurs des séminaires ou ateliers font leur commande à Niamey avant de se rendre à Dosso, ignorant que tout pourrait se faire localement.

Cet état de fait pèse énormément sur la vie des entreprises locales qui y voient un manque à gagner alors qu'elles doivent faire face aux taxes fiscales et les salaires des employés.

Malgré tout, il faut noter qu'il a pu se faire une place dans les affaires de la région.

Il faut surtout avoir l'esprit de créativité pour que des gens viennent toujours commander chez vous, a-t-il conclu.

Saley Seyni Fataou (Stagiaire)

## KONNI: Démantèlement d'un réseau de criminels par la police nationale



Le préfet du département de konni capitaine Boubacar Ali China, en compagnie du secrétaire général de la préfecture, des maires de konni et Tsernaoua et des responsables des FDS a assisté ce Mardi 6 Février 2024 dans les locaux de la direction départementale de la police nationale à la cérémonie de présentation d'un réseau de criminels. Selon le directeur départemental de la police nationale de konni commissaire Rabiou souley, cette bande composée de huit (8) personnes, est spécialisée dans les vols de motos, vols avec effraction dans les habitations et traffic de drogue. La particularité de cette bande est qu'elle opère ici à konni et sur l'ensemble de la région de Tahoua mais le grand receleur se trouve au Nigeria. Ces bandits, avec la porosité de la frontière et les multiples voies de contournement opèrent en toute tranquillité mais grâce au profession-



nalisme des éléments du commissaire Rabiou souley, ces malfrats ont été neutralisés et aujourd'hui la population de konni peut dormir dans la quiétude. Présent à cette cérémonie, le substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance de konni Mr Boukari Assouman, a au nom du parquet, félicité et encouragé les FDS avant de souligner que ce dossier sera traité avec les rigueurs de la loi. Pour le préfet de konni capitaine Boubacar Ali China, il a au nom des plus hautes autorités du pays, salué la bravoure et le degré d'engagement de la police nationale de konni qui à travers ses multiples exploits reste et demeure inégalable grâce aussi avec l'appui des éléments de la CMCF et l'ensemble des FDS. Le préfet n'a pas manqué d'inviter les populations locales à une franche collaboration avec les FDS qui veillent nuit et jour à leur sécurisation pour une paix durable.

Mounkaila Amadou/ Tahoua



## Résumé du Sermon du Calife Hadrat Mirza Masroor Ahmad

Dans son sermon du 26 janvier 2024, Sa Sainteté le Calife a évoqué la réaction du Saint Prophète (s.a.w.) lorsqu'il a subi des attaques lors de la bataille d'Ouhoud.

Sermon du vendredi 26 janvier 2024, prononcé par Sa Sainteté le Calife, Hadrat Mirza Masroor Ahmad, à la mosquée Moubarak, à Islamabad, Tilford au Royaume-Uni.

Après le Tashahoud, le Ta'awudh et la Sourate Al-Fatiha, Sa Sainteté le Cal-

ife a déclaré :

Voici quelques récits détaillant les blessures reçues par le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) lors de la bataille d'Ouhoud.

Selon le récit d'Ibn 'Abbâs, le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) a déclaré en cette occasion :

ئى بانل مُلَاتَقَ نُرْمَ كِلُ عِ قُلْل الْبَضِّعَ دَنَّشُّلُ وَمُولِل الْبَضِّعَ دَنَّشُلْ وَكُلِّ الْبُضِعَ دَنَّشُلْ وَكُلِّ الْبُضِعَ دَنَّشُلْ الْمُلِكِ وَلَّهُ وَقَى كَلَّ عَلَى الْمُلْكِ وَلَا الْبَضِعَ دَنَّشُلْ الْمُلْكِلُ الْمُلْكِلُ الْمُلْكِلُ الْمُلْكِلُ الْمُلْكِلُ الْمُلْكِلُ اللَّهُ وَمُلِكًا عَلَى اللَّهُ وَمُلْكُلُ اللَّهِ وَمُلْكُمُ اللَّهُ وَمُؤْمِنُ اللَّهُ وَمُؤْمِلُ اللَّهُ وَمُنْكُمُ اللَّهُ وَمُؤْمِنُ اللَّهُ وَمُؤْمِنُ اللَّهُ اللَّهُ وَمُؤْمِلُ اللَّهُ وَمُؤْمِنُ اللَّهُ وَمُؤْمِنُ اللَّهُ وَمُؤْمِنُ اللَّهُ وَمُؤْمِنُ اللْمُؤْمِنِينَ اللَّهُ وَمُؤْمِنِهُ وَمُؤْمِنُ اللَّهُ وَمُؤْمِنُ اللَّهُ وَمُؤْمِنُ اللْمُؤْمِنِينَا اللَّهُ وَمُؤْمِنِهُ وَمُؤْمِنِ اللْمُؤْمِنِ اللْمُؤْمِنِ الللْمُؤْمِنِينَا لِمُؤْمِنِهُ وَمُؤْمِنِهُ وَمُؤْمِنِهُ وَمُؤْمِنِ اللْمُؤْمِنِ اللْمُؤْمِنِينَا لِمُؤْمِنِهُ وَمُؤْمِنِهُ وَمُؤْمِنِهُ وَمُؤْمِنِهُ وَمُؤْمِنِ اللْمُؤْمِنِينَا لِمُؤْمِنِهُ وَاللَّهُ وَمُؤْمِنُ وَمُؤْمِنِهُ وَمُؤْمِنَا اللْمُؤْمِنِ اللْمُومِ وَالْمُؤْمِنِ اللْمُؤْمِنِينَا لِمُؤْمِنِهُ وَمُؤْمِنِهُ وَمِنْ اللْمُؤْمِنِينَا لِمُؤْمِنِهُ وَمُؤْمِنِهُ وَمُؤْمِنَا لِمُؤْمِنِهُ وَمُؤْمِنِهُ وَمُؤْمِنِ الْمُؤْمِنِينَا لِمُؤْمِنِهُ وَاللْمُؤْمِنِينَا لِمُؤْمِنِهُ وَمُؤْمِنِهُ وَالْمُؤْمِنِ الْمُؤْمِنِهُ وَالْمُؤْمِنِينَا لِمُؤْمِنِهُ وَالْمُؤْمِنِينَا لِمُؤْمِنِهُ وَمُؤْمِنِينَا لِمُؤْمِنِهُ وَالْمُؤْمِنِينَا لِمُؤْمِنِ اللْمُؤْمِنِ اللْمُؤْمِنِينَ وَالْمُؤْمِنِينَا لِمِنْ مُنْكُومِ اللْ

celui qui a été tué par le Prophète d'Allah pour la cause d'Allah. Le courroux d'Allah est sévère contre le peuple qui a ensanglanté le visage de l'Envoyé d'Allah (s.a.w).

Selon Al-Tabarâni, quand le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) a été blessé, il a déclaré :

هجو اوملك موق ى لع علمانا بخسع ديثماره مل الوسر « Le courroux d'Allah est (extrêmement) sévère contre le peuple qui a blessé le visage (béni) de l'Envoyé



d'Allah (s.a.w). » Après un court silence il a prié:

نوملعي ال مهنإف يموقُّلُ « Ô Allah! Pardonne à mon peuple,

car ils sont ignorants. » Selon les récits des recueils d'Al-Boukhâri et de Mouslim, le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) répétait : « Ô Allah! Pardonne à mon peuple, car ils sont ignorants. »Ainsi, la mis-éricorde de l'Envoyé d'Allah (s.a.w), qui était le reflet complet de celle de Dieu, a eu le dessus même en ces instants quand il était blessé et saignait. Il a répété la formule énonçant que la colère de Dieu se manifeste quand un peuple persécute son Prophète et son bien-aimé. Il a prié : « Ô Allah! Ils sont coupables de ces exactions en raison de leur ignorance et de leur sot-

tise. Pardonne-leur. Ne les châtie pas en raison de leur erreur. »Al-lâhoumma sal-li 'alâ Muham-madin wa 'alâ âli Muham-mad !(O Allah, répands Ta grâce sur Muhammmad et sur la postérité de Muhammad) Quelle splendide manifestation de bienveil-lance! Voici le récit d'Al-Boukhâri à ce propos

يَ بِنَالُ عَلَا أُرْظُنَا عِيْنَاكَ هَلَا الْأَبْعَ لَاكُمُ نَامُ اَيِّكِ عَلَى الْمُنْعَ عَلَى اللهِ عَلَى اللهِ عَلَى اللهِ عَلَى اللهِ عَلَى اللهِ عَلَى اللهِ عَلَى ال عَلَى مِنْ مِي وَهِمَ أَفُودُ لَفَانُ مُوْرِقَ مَسْرِضَ عَلَى اللهِ عَلَى اللهِ عَلَى اللهِ عَلَى اللهِ عَلَى ُحَسُمْ يَ وِ ْهُو ٓ ءُهُو رِفْغُا ۖ مُمَّلُلُا رضام و رود الموقعة الموقعة الموقعة و الموقعة الموقعة الموقعة الموقعة الموقعة الموقعة الموقعة الموقعة الموقعة ( نوم الموقعة الموقعة الموقعة (Abdoullâh Ibn Mas'oud relate : «

C'est comme si je voyais le Prophète (s.a.w.) parler de l'un des prophètes dont la nation l'avait battu et fait saigner, alors qu'il nettoyait le sang de son visage et disait : « O Allah ! Pardonne à ma nation, car elle est ignorante »Hazrat Mirza Bashir Ahmad Saheb a commenté à ce propos dans son ouvrage Sîrat Khâtam-un-Nabiyyîn : «Arrivé au col de la mon-tagne, le Saint Prophète nettoya ses blessures avec l'aide d'Ali. Au prix de grandes difficultés, Abou 'Oubaydah Ĭbn Al-Jarrâh utilisa ses dents pour faire sortir les deux anneaux qui s'étaient enfoncés profondément dans la joue du Saint Prophète ; dans cet effort, deux de ses propres dents furent cassées. Les blessures du Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) saignaient abondamment en ces instants et, à la vue de ce sang, très peiné, il déclara : « Comment pareil peuple

pourra-t-il prospérer, qui a souillé le visage de son prophète de son sang au seul motif qu'il les invitait vers Dieu

Après cela, le Saint Prophète resta silencieux pendant un certain temps, puis il pria : « Ô mon Allah! Pardonne à mon peuple, car ils ont commis cette erreur par ignorance. »

On raconte qu'à cette occasion, le ver-set suivant fut révélé :

ءْيَش ِرِ ْمَأْلَا أَنِمَ لَكُلَّ سَّيْلَ

« La question du châtiment et du par-don est entre les mains d'Allah. Tu n'as pas à t'en préoccuper. Allah pardonnera à qui Il veut et punira qui Il vent »

Fâtimat-Al-Zahrâ avait quitté Médine après avoir entendu les terribles nouvelles concernant le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) et arriva à Uhud peu après. Dès son arrivée, elle commença à laver les blessures du Saint Prophète Muhammad (s.a.w.), mais le saignement ne s'arrêta pas. Finalement, Fâtimah brûla une natte de paille et en appliqua les cendres sur la blessure de l'Envoyé d'Allah (s.a.w.). Ce n'est qu'à ce moment-là que son sang s'est arrêté. À cette occasion, d'autres femmes ont elles aussi soigné des compagnons blessés et ont ainsi obtenu une récompense spirituelle. »

Missionnaire régional Ahmadiyya Dosso Tél: 98 59 28 72

#### a société : Précarité avec la complicité des parents Les Talibés dans

Chaque année en saison sèche, nous voyons un peu partout dans les villes, dans les marchés, dans les rues et dans les lieux publics, des talibés avec leurs petites tasses à la corde, marchant pieds nus ou courant après des passants à la recherche de quoi manger.

L'on se demande d'où viennent ces enfants et que font leurs parents au même

moment 7

l'avènement des talibés est un phénomène social qui se rencontre dans les grandes villes du pays, comme le cas de Dosso plus au moins de Niamey, a affirmé le Sociologue Hamani Issa lors d'une interview. Selon lui, ces talibés sont classés en quatre categories qui sont :

-Les mères accompagnées par leurs enfants dans tous les coins de la

- Les enfants de la rue: Ce sont des enfants qui quittent une localité pour une autre à la recherche du mieux être malgré qu'ils sont des mineurs.

- Les enfants talibés qui sont avec leurs marabouts en ville

- Les enfants que l'on voit avec des personnes adultes dans le cadre de la traite des enfants

En résumé, poursuit le Sociologue, dans toutes ces catégories, celle des marabouts sérieux est la pratique la plus tolérée car c'est une culture au Niger de voir des enfants se déplacer avec leurs marabouts surtout après les travaux champêtres en direction des grandes villes pour continuer leurs études et cela se fait chaque année.

En effet, si certains talibés font la mendicité, d'autres se font utiles à l'endroit des personnes aisées pour lesquelles exécutent certaines taches ménagères ou des corvées, en contrepar-

tie de leur pain.

Cependant, l'on ne voit plus les talibés pendant toute la saison hivernale où ils sont occupés par les travaux champêtres au profit de leurs marabouts. C'est dire que ces enfants qui de-

vraient être scolarisés, car à leur âge ils devraient tout simplement être auprès de leurs parents, sont exploités par des personnes n'ayant aucun souci de leur bien-être.

Hamani Issa pense que le mal peut être endigué avec les dispositifs de l'Etat surtout par la dénonciation des mouvements des enfants dont la présence

est louche

Il y a des autorités compétentes notamment la brigade des mœurs qui se trouve au commissariat de Police et au service de la protection de l'enfant, ces deux brigades ont pour rôle interpeller des cas suspects, à t-il déclaré tout en assurant que ce mécanisme permet souvent de faire face à cette prâtique. Pour illustrer ses propos, il indique que le service de surveillance du territoire la DST de la police, à travers ses recherches, peut démanteler ce genre de réseaux et permettre à l'Etat de trouver la solution nécessaire, en refoulant les enfants et en incriminant les auteurs.

Néanmoins, dit-il, à travers cette pratique leur avenir est hypothéqué car ces enfants n'auront pas le temps d'apprentissage, tandis que l'apprentissage est nécessaire jusqu'à un certain âge. Si la situation n'est pas maitrisée à temps, ils vont se livrer à la delinquence sous l'influence des mauvaises

compagnies, rencherit-il. Si cette situation interpelle les parents que font-ils pour inverser la tendance?

Cette question trouve sa réponse à travers des avis de deux parents questionnés par nos reporters.

Pour le Premier parent Ali Mouhamed dont le fils est talibé, envoyer ses enfants dans cette aventure a son côté positif et le négatif.

Il reconnait que c'est souvent désolant surtout pour lui qui a confié ses deux enfants à des marabouts de pays différents (Nigeria et Niger)

Mais il affirme que la mission du tal-ibé est d'apprendre les enseignements

de l'islam avant d'ajouter que c'est une pratique utilisée par un musulman qui envoie ses enfants pour apprendre le coran auprès d'un marabout pour une période de 7 ans même si souvent ils rencontrent des difficultés.

C'est pourquoi il pense que les parents doivent mettre les moyens à la disposition de ces enfants, veiller sur eux pour savoir ce qui leur manque et leur rendre visite de temps en temps. En ce qui concerne le deuxième parent, une mère de famille au nom de Madame Yacouba Rakiatou, elle s'est exprimée en ces termes : « Tout enfant est le mien, c'est vrai que cette pra-tique est de l'islam, mais moi entant que mère j'en suis contre à cause des conditions précaires dans lesquelles ces enfants sont, trainer partout pieds nus, en habits déchirés et en mendiant pour manger.

Si seulement l'Etat pourraient aider les marabouts avec des fournitures et des vivres cela mettra fin à ce calvaire, a-t-elle conclu.

C'est à cet effet que deux talibés ont été interviewés dont le premier s'appelle Mahamadou âgé de 13 ans et venant du village de Damana.

Il déclare « Peu importe la souffrance que nous endurons, moi je ne laisserai pas tomber sans avoir réalisé mon rêve, celui de devenir Marabout avec beaucoup de Tal-ibés, IN SHA ALLAH ».

Quant au second talibé nommé Abdoul Fataou âgé de 17 ans et déscolarisé, il a tenu à préciser qu'ils sont nombreux chez leur marabout et qu'ils viennent des villages différents, Boudé, korgo,

gongatarey. Selon lui, les horaires indiqués pour chercher à manger en mendiant sont 7h-9h pour le petit déjeuner, 12h-14h pour le déjeuner de Midi et 20h pour le grand diner. Des fois on ne trouve même pas de quoi mettre sous nos dents et la nuit on allume le feu pour lire le coran auprès de notre marabout, a-t-il conclu.

Enfin pour clore le debat, a lancé le Sociologue Hamani Issa, l'ideal c'est de ne pas démissionner et que tout parent joue pleinement son rôle à travers l'éducation de son enfant, ensuite faire un contrôle minutieux pour savoir dans quelle condition il vie. Et concernant l'Etat c'est de prendre des dispositions utiles pour que ces enfants là soient bien encadrés et reversés dans la société.

Roukaya Amadou Adamou (Stagiaire)

NIGER TIMES Hebdomadaire Nigérien d'Informations Générales et d'Analyses Siège Social:

Dosso à 20 mètres de l'Arène de lutte en allant vers Filin **Banza** Tél: 20 650 990

émail: nigertimes.rockefeller <u>Directeur de Publication</u> **ISSA MOUSSA** Comité de Rédaction

Mahamadou Salaou **Hamidou Saley Mouhamed** Mounkaila Amadou Abdoul-Aziz Idé

Issa Moussa **Stagiaires:** 

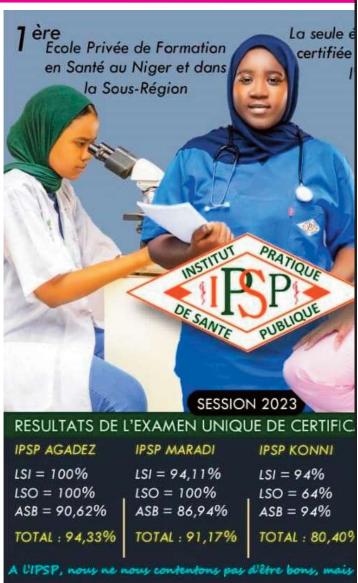
Roukaya Amadou Adamou Assoumane Daouda Mourd-

janatou

Tirage: 1000 exemplaires à l'Imprimerie du Groupe **ANDI SERVICES Niamey Niger** 

# PUBLICITE





### Le FER, pour un meilleur financement de l'entretien routier national



Le Fonds d'Entretien Routier est un Etablissement Public de Financement de 2e génération créée par la loi 2017-37 du 22 mai 2017, modifiée et complétée par l'ordonnance 2019-02 du 15 février 2019.

Le FER a en charge la mobilisation des ressources destinées à financer l'entretien

routier.

A travers ces diverses missions:

- Collecter, suivre et mobiliser les ressources pour le financement de l'entretien routier;
- Assurer le financement des programmes de protection du patrimoine routier national et d'entretiens courants et périodiques du réseau routier national ;
- Assurer exceptionnellement le financement des travaux dits d'urgence qui peuvent subvenir à la suite d'un cataclysme ou d'un accident Contribuer au financement de l'entretien des voiries urbaines et des pistes rurales.

Conformément à la loi de sa création, le fonds d'entretien routier finance les activités de certaines structures nées de la réforme du secteur de l'entretien routier appelées les organismes bénéficiaires du financement du FER à savoir :

• L'Agence de Maitrise d'Ouvrage Délégué à l'Entretien Routier (AMODER) qui a en charge la mise en œuvre des programmes de l'entretien routier établis par le ministère de l'équipement.

- L'Agence Nigérienne de la Sécurité Routière (ANISER) qui a en charge la vulgarisation de la politique nationale de la sécurité routière à travers des sensibilisations sur le respect du code de la route.
- La Cellule d'Audit Courant de l'Entretien Routier (CACER) s'assure de l'audit technique et financier ainsi que le contrôle du financement du FER.

